



5 décembre 2025

Direction juridique & administration générale
Service Élections

Objet : Commission de contrôle des listes électorales – Suivi de réunion annuelle

VU le Code électoral, notamment les articles L. 19 et suivants, et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2024-07-11-00011 ;

AVIS EST DONNÉ :

QUE le 5 décembre 2025 à 14h00, la Commission de contrôle des listes électorale s'est réunie afin de :

- Statuer sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L. 18 du Code électoral ;
- S'assurer de la régularité de la liste électorale.

En conséquence, le tableau extrait du Répertoire Électoral Unique, est mis à disposition des électeurs intéressés par sa consultation à l'accueil de la mairie principale et aux horaires d'ouverture de celle-ci :

Lundi	:	9h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30
Mardi	:	8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
Mercredi	:	8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
Jeudi	:	8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
Vendredi	:	8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Samy Abdennabi, *Directeur*
Direction juridique & administration générale
Service Élections